

CRYPTO GOUV CAPITAL

RÈGLEMENT POOL DAO MAKER 5 (autogérée) VERSION 1 DU 23/06/2022

1. Le groupe est un groupe Telegram privé, composé de 100 membres, dont bien entendu Crypto Gouv. Seuls les membres qui détiennent les 500 tokens DAO dans le pool pourront avoir accès aux ressources du groupe.
2. Crypto Gouv est la seule personne à détenir les droits sur le wallet et le compte DAO MAKER, il a pour mission de veiller en bon père de famille sur la seed, le compte DAO MAKER, et les ICO/SHO/IDO qui se dérouleront sur le site de DAO MAKER. Une clé Ledger sera utilisée pour sécuriser le wallet avec un ordinateur dédié.
3. Une copie de la seed sera conservée d'une part, par une personne de confiance que seul Crypto Gouv connaît et la 2FA à une autre personne de confiance. Cette procédure permet de vous garantir que vos actifs ne seront pas perdus en cas de décès de ma part par exemple. D'autre part l'entreprise CRYPTO GOUV CAPITAL LTD détient une copie de la seed. En cas de succession ou de cession de l'entreprise, les actifs seront gérés par le repreneur avec les mêmes conditions inscrites dans ce présent règlement.
4. Crypto Gouv percevra en échange du service de gestion et de garde, 12.5% des allocations qui seront versées par DAO MAKER sur le wallet, aux titres des allocations gagnées sur la plateforme.
5. Le nombre de tokens DAO pour participer à ce groupement est fixe, non variable et de 500 DAO. Vous devez vous procurer ces DAO de votre propre chef.
6. Aussi, le jour du versement des tokens DAO un versement de 100 BUSD BEP20 devra être versée sur le wallet. Les adresses seront épinglées sur le groupe Telegram et aussi présentes en bas de ce document.
7. Après chaque distribution de token, ils seront vendus contre des BUSD, puis une partie servira à recrediter le wallet initial et le reste reversé le 1 er de chaque mois.

8. Les tokens DAO seront bloqués 3 ans sur le site de DAO MAKER, il sera impossible durant ce délai de les récupérer. A la fin de la période de 3 ans, un vote sera soumis et la majorité l'emportera, à savoir si on reconduit pour une période de 3 ans ou pas. Le vote sera annoncé via les canaux du groupe au moins 15 jours à l'avance. La majorité sera calculée en fonction du nombre des votants (les voix de ceux qui n'auront pas participé au vote ne compteront pas dans le calcul).
9. Pour chaque tranche de 500 DAO, les investisseurs recevront en échange un NFT sur la blockchain Binance Smart Chain BEP 20, ils sont libres de céder ce NFT, et par ricochet l'intégralité des droits qu'ouvre ce NFT.
10. Si une allocation est sous forme de NFT, ils seront vendus au même titre qu'un token traditionnel.
11. Toute modification du règlement doit être soumise au vote du groupe et seule la majorité l'emportera. Le vote sera annoncé via les canaux du groupe au moins 15 jours à l'avance. La majorité sera calculée en fonction du nombre des votants (les voix de ceux qui n'auront pas participé au vote ne compteront pas dans le calcul et plus généralement seules les voix de ceux qui ont voté sont prises en comptes dans les calculs et un vote ne peut jamais être inférieur à une durée de réflexion de 48 heures).
12. La vie du groupe et les décisions sont faites sur Telegram et le groupe est destiné EXCLUSIVEMENT aux conversations en rapport direct avec le pool et DAO MAKER. N'importe quel membre peut demander de soumettre un vote sur le groupe. Par la suite les votes seront traités sur le DAPPS.
13. Par défaut on participe à toutes les ventes publiques ou privées, mais la communauté peut voter dans logique de stratégie financière de ne pas participer à une vente. La majorité sera calculée en fonction du nombre des votants (les voix de ceux qui n'auront pas participé au vote ne compteront pas dans le calcul).
14. Les intérêts sur les tokens DAO qui auront été générés seront reversés intégralement et sans commission. Si les frais de réseau en ETH sont élevés au terme des 3 ans et que la mise à jours 2.0 est pas déployée les frais de gas seront déduis.

15. La date limite pour verser les DAO + BUSD est fixé au 23 juin 2022 minuit, une fois le transfert fait vous devez coller le TX de transfert dans le groupe, passé ce délai vous serez exclu définitivement du groupe et une personne sur la liste d'attente prendra votre place.
16. Crypto Gouv et Crypto Gouv Capital ne peuvent pas être tenus responsables en cas de hack de la plateforme DAO MAKER.
17. En cas de perte de votre NFT, vous perdez tous les droits et aucun NFT de remplacement ne sera distribué, conservez donc précieusement votre NFT.
18. En versant les 500 DAO sur le wallet, vous acceptez le présent règlement sans aucune réserve et vous vous engagez à la plus grande courtoisie, en cas de vote majoritaire (la majorité sera calculée en fonction du nombre des votants, les voix de ceux qui n'auront pas participé au vote ne compteront pas dans le calcul) nous pouvons exclure une personne du groupe Telegram afin de préserver l'unité et la convivialité.
19. WALLET ETHEREUM POUR DAO :
WALLET BSC BEP20 POUR BUSD :

Attention, vous devez envoyer les DAO depuis une adresse non custodial (metamask par exemple), autrement dit, depuis un wallet privé et non pas une plateforme comme Kucoin ou gate.io. Les adresses Ethereum et BSC sont identiques, c'est normal car EVM.

Vous pouvez acheter des DAO sur kucoin. Voici des liens de parrainage pour réduire vos frais de transaction.

<https://www.kucoin.com/r/af/r3E1VMH>

Vous devez ensuite envoyer sur le groupe Telegram les infos suivantes :

Pseudo Telegram :

Wallet qui a envoyé les DAO :

TX de transaction DAO :

TX de transaction BUSD

Montant en BUSD :

Je rappelle que le NFT sera envoyé sur l'adresse qui a émis le transfert de DAO donc n'envoyez pas depuis une plateforme centralisée. Une seule adresse pour envoyer les DAO et BUSD :